

# 6 heures solex et mobs Parsac-Rimondeix Samedi 25 juillet 2020

### REGLEMENT PARTICULIER

**ARTICLE 1**: Le Solex Team Parsac organise une course d'endurance de 6 heures Solex et Mobs le samedi 25 juillet 2020. L'épreuve est réservée aux cyclomoteurs d'une cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, solex type 5000, 3800, 3300, 2200, 1700, 1400 (toute autre production sera refusée), mobs production, mobs promotion, scooter et 50 à boite.

**ARTICLE 2**: L'épreuve comporte les catégories suivantes :

- -50 à galets : Origine, Origine améliorée, Promotion, Prototype, Super Prototype, Électrique
- -Mobs: Production, Production améliorée
- -Scooter et 50 à boite

**ARTICLE 3 : PILOTES :** L'épreuve est accessible aux pilotes âgés de 12 ans minimum et titulaires d'une licence UFOLEP, obtenue dans une association affiliée à l'UFOLEP :

- de type R6 (code activité 29033) adulte sportif né en 2001 et avant
- de type R6 (code activité 29033) jeune sportif né en 2002 et après

Une assurance « responsabilité civile » pour cette manifestation est souscrite par l'organisateur auprès des assurances LESTIENNE. Tous les pilotes auront souscrit une assurance individuelle accident au travers de leur licence UFOLEP (adhésion).

Le jour de l'épreuve, les pilotes devront présenter leur permis de conduire ou leur CASM (Certification d'Aptitude au Sport Motocycliste) ainsi que leur licence. <u>LES PHOTOCOPIES SERONT REFUSEES.</u>

**ARTICLE 4:** Chaque machine a obligation de présenter un **Passeport Moto** en cours de validation (ce document obligatoire est à réclamer dans vos délégations UFOLEP respectives).

#### \*LES MACHINES:

De 2 ou 3 pilotes, par machine, féminin, masculin ou mixte. Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, l'équipier pourra terminer sa course seul. En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, seul le pilote restant sera autorisé à récupérer la machine de l'équipe et devra impérativement continuer le circuit dans le sens de la course.

Toutes les opérations mécaniques se feront au stand par les mécaniciens ainsi que le ravitaillement en carburant qui devra se faire moteur arrêté avec des récipients de 5 L maximum. Un deuxième moteur est autorisé.

Chaque stand devra être obligatoirement équipé d'un extincteur et d'un tapis de sol environnemental.

#### INTERDICTION DE FUMER DANS LES STANDS.

#### \*LES PLAQUES:

- 1 plaque avant frontale de 25 cm de hauteur en matériau flexible
- 2 plaques latérales de 25 cm de hauteur en matériau flexible
- Hauteur des chiffres 14 cm minimum
- Largeur des chiffres 2 cm minimum
- COULEURS A RESPECTER:

Origine: Numéro noir sur fond blanc

Origine Amélioré: Numéro blanc sur fond bleu Promotion: Numéro noir sur fond jaune

Prototype: Numéro blanc sur fond noir

Super Prototype: Numéro blanc sur fond rouge Mob Production: Numéro blanc sur fond vert

Velongu Micumbuski 3 Place Varillas 23000 GUEN 7 Ufolep23@www.a. ARTICLE 5: PARCOURS: Le circuit d'une longueur de 1700 mètres et de 3 à 6 mètres de largeur a une capacité maximum de 55 équipages. Au-delà de ce nombre nous refuserons les engagements.

ARTICLE 6: TEMPS DE COURSE: Les pilotes devront se relayer et devront observer un repos entre chaque relais.

ARTICLE 7: LE DÉPART: Le départ sera de type « Le Mans », les machines seront tenues par le deuxième pilote ou le mécanicien. Les pilotes seront du côté opposé à la machine. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront à pied la distance qui les sépare de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche. L'emplacement sur la grille de départ se fera en fonction des temps réalisés lors des essais chronométrés.

ARTICLE 8: ENGAGEMENTS: Pour des raisons d'organisation, les engagements devront parvenir au plus tard sous 15 jours avant l'épreuve accompagné de la somme de 52 € par équipage et 10 € pour le 3 ème pilote, participation aux frais de location du transpondeur comprise (chèque libellé à l'ordre du Solex Team Parsac).

Lors du contrôle administratif, chaque équipage devra remettre un chèque de caution de 250 euros pour le matériel de pointage (transpondeur) libellé à l'ordre de Chronométrage Aquitaine.

Pénalités après deux avertissements pour les motifs suivants :

- Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif envers les concurrents, les officiels, le public, etc. Tout accrochage volontaire entraînera une sanction immédiate.
- Non respect des signaux par drapeaux signalés par les commissaires de pistes ou par le directeur de course.
- Position de conduite dangereuse.
- Fuite d'essence, notamment par la prise d'air du réservoir.
- Défaut d'échappement.
- Transport de bouteille en verre, ou de bidon de carburant.
- Bras découverts.
- EXCLUSION IMMEDIATE POUR CHANGEMENT DE PILOTE PAR UN PILOTE NON INSCRIT.

ARTICLE 9 : LES DIFFÉRENTS DRAPEAUX ET LEURS SIGNIFICATIONS : Pendant la course, différentes indications peuvent êtres données au moyen des drapeaux par les commissaires de piste et le directeur de course.

- Rouge: arrêt immédiat
- Vert : voie libre
- Jaune: danger
- Jaune avec bandes verticales rouges : changement d'adhérence
- Bleu : vous allez être doublé
- Noir avec numéro : arrêt de celui-ci
- Blanc : ambulance dans le circuit, défense de dépasser
- Blanc et noir à damier : fin de course, arrêt

ARTICLE 10 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES : Elles auront lieu le samedi 25 juillet 2020 à partir de 8 heures en parc fermé. Avant le début des épreuves, les concurrents devront présenter personnellement :

- Leurs machines équipées des numéros de course et du second moteur.
- Un casque homologué et agrée pour l'activité (tout casque présentant des traces d'un choc sera refusé).
- Un équipement conforme obligatoire : des chaussures hautes, un pantalon de toile solide ou de cuir, le torse et les bras entièrement couverts ainsi que des gants résistants.
- Protection dorsale (homologation : EN 1621-E) et genouillères obligatoires.
- Équipement de compétition conseillé : lunettes adaptées.
- Baskets, bottes caoutchouc, déguisements interdits.
- Durant la compétition, la visière du casque devra être impérativement abaissée, si le casque ne comprte pas de visière : lunettes de protection obligatoires.
- Après la course, les contrôles pourront porter sur la conformité du moteur des trois premiers de chaque catégorie sur la décision de la direction de course et de l'organisation.

TOUTE MACHINE JUGEE DANGEREUSE OU NON-CONFORME A LA REGLEMENTATION GENERALE ET AUX FICHES TECHNIQUES SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE.

ARTICLE 11: Les essais libres auront lieu le samedi 25 juillet 2020 de 9h30 à 10h30.

Le départ de la course aura lieu à 12 h et les concurrents circuleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, pour une durée de 6 heures, l'arrivée ayant donc lieu à 18 heures.

ARTICLE 12: Un classement sera établi par catégorie.

La remise des prix aura lieu devant la mairie à l'issue de la course. Des médailles, des coupes et des lots récompenseront

les 3 premiers de chaque catégorie, ainsi que le premier équipage féminin.

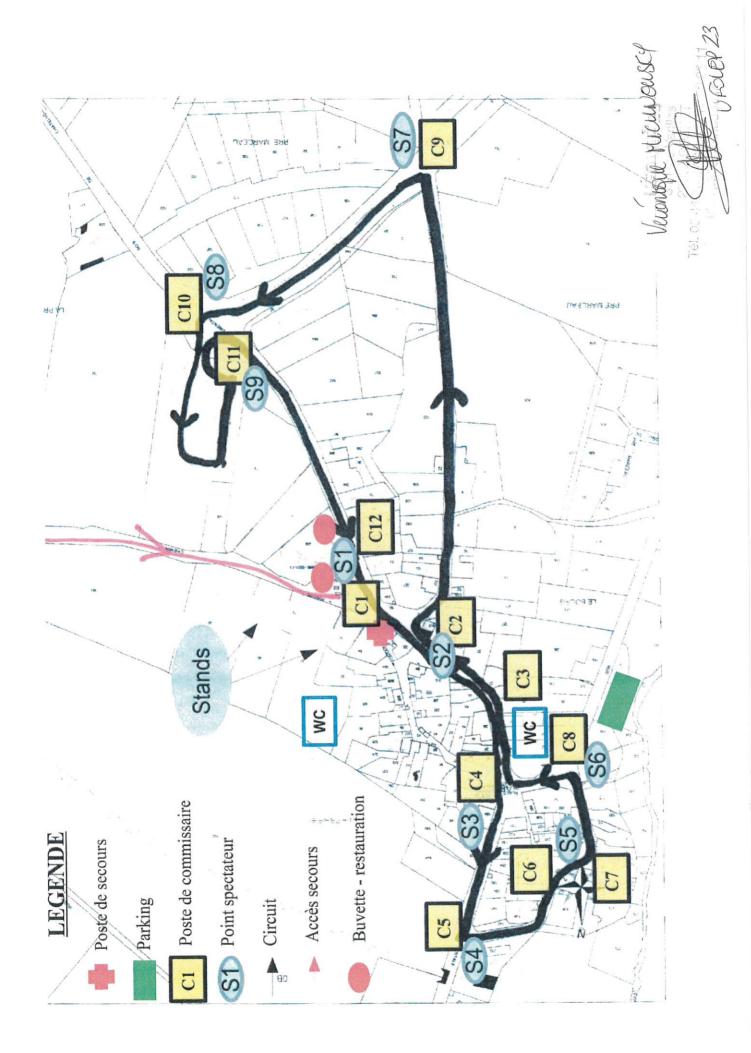
ARTICLE 13: RÉCLAMATION: Toute réclamation devra être écrite, présentée par un titulaire de licence, remise au directeur de course, accompagnée d'une caution de 50 euros remboursable si la réclamation est prise en compte. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 30 minutes après la proclamation des résultats.

ARTICLE 14: APPLICATION DU RÈGLEMENT: En s'engageant, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et devront s'y conformer. Pour tout ce qui n'est pas défini ci-dessus, se reporter au règlement technique endurance 50 cm³ à galet pour les Solex, ainsi qu'au règlement technique endurance 50 cm³ pour les mobs production, promotion, scooter et 50 à boite.

Ces documents sont consultables à l'adresse suivante : www.cns.ufolep.org

ARTICLE 15: ANNULATION: Le club organisateur se réserve le droit d'annuler la course si le nombre minimal d'engagés n'est pas obtenu, ou pour toute autre raison de force majeure. Dans ce cas, les concurrents déjà inscrits seront prévenus individuellement au plus tard 48 heures avant la course et seront intégralement remboursés de leur engagement. Nous vous rappelons que le jeu doit primer sur l'enjeu.

TAL 05 44 8





# 6 HEURES SOLEX ET MOBS DE PARSAC

#### **ENGAGEMENT**

	,						
C A	T		0	D	T	T	
CA	L	U	U	K	.1	L	÷

CATEGORIE:						
Electrique			Proto 🗖	SuperProto		
Numéro souhaité :						
Nom de l'équipage :	NO 100 NO 100 COL 100 NO 100 N	NA THE REAL REAL REAL REAL REAL REAL REAL REA	THE REST THE PER PER PER PER PER PER PER PER PER PE		AND THE RES AND THE	
Responsable de l'équipage :		tion that and that that the tide and that the tide and tide that that the tide and tide and tide and tide and	the way can have not you too may not had not you can had not bee			
Adresse :		. The last sea less less less less less less less		man tala. Anni 1000 teti ilini dan dan jang lang dan dan tala dan dan kali pang lang dan		
Téléphone :	Mail :			0 and least total role (600 data role) was state total total state (100 data and 100 data)	00 COP 165 THE	
Merci de compléter	· impérativement to	outes les infor	mations	du tableau	ı ci-dessous	
	PILOTE N°1	PILOTE	N°2	PILO	ΓE N°3	
NOM						
PRENOM						
DATE DE NAISSANCE						
N° DE PERMIS OU CASM						
N° DE LICENCE						
SIGNATURE						
Commissaire de piste dis	ponible :					
Nom:		Prénom :	. THE COLUMN THE COLUM	1 CAN COLD COST COST COST COST COST COST COST COST		
N° de licence :		- Date de la derr	nière forma	tion :		
Je déclare avoir pris connaissance du règlement. Signature obligatoire :						
REGLEMENT : Attention ! tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.						
Engagement : 52 € / équipage + 10 € pour le 3ème pilote (transpondeur compris) :						

Règlement à retourner à David Pagenel, 9 rue de l'ancienne Forge, 23140 PARSAC – 06 73 90 31 70 3 Merci de libeller le chèque à <u>l'ordre du Solex Team Parsac</u>

VELEP 23

## **AUTORISATION PARENTALE**

Date/	Signature
	///
autorise mon fils, ma fille (1) à participer à	la course
père-mère (1) de	
Je soussigné(e)	***************************************

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile